

## AGENDA

### INSTANCES CH LA CHARTREUSE

#### Directoire

- 3 août
- 7 septembre
- 5 octobre
- 9 novembre
- 7 décembre

#### CTE

- 10 septembre
- 15 octobre
- 10 décembre

#### CME

- 11 septembre
- 16 octobre
- 11 décembre

#### Conseil de Surveil- lance

- 12 septembre
- 17 octobre
- 12 décembre

#### CHSCT

- 13 septembre
- 11 décembre

### INSTANCES GHY 21-52

#### Comité stratégique

- 5 septembre

#### Comité de pilotage Psychiatrie santé mentale

- 7 septembre

### MANIFESTATIONS

- **2 octobre**

Journée d'étude mala-  
die et handicap psy-  
chique - logement  
inclusif (Conseil Dépar-  
temental)



## Editorial



Le Centre Hospitalier La Chartreuse a signé, en fin d'année 2016, un contrat de performance (CPO) 2016-2021. Ce contrat a été élaboré de façon concertée avec l'ARS face à la dégradation de la situation budgétaire. Le contrat avait pour principal objectif le retour à l'équilibre financier de l'établissement à partir de 2019, en élevant notamment son niveau de performance médico-économique afin de disposer d'un taux de marge se rapprochant progressivement de la cible nationale de 8%. Ce taux de marge est une garantie de sécurité financière pour les opérations d'investissement des établissements de santé.

Le premier exercice du CPO n'ayant pas apporté les économies escomptées compte tenu du report de la fermeture d'une unité d'hospitalisation, un avenant au CPO a décliné une nouvelle trajectoire financière.

La nouvelle trajectoire financière repose sur un retour à l'équilibre financier de l'établissement en 2021.

Elle intègre les mesures suivantes :

- le report d'un an de la fermeture d'une unité d'hospitalisation conventionnelle du 1er juillet 2018 au 1er juillet 2019.
- La création d'une équipe mobile au 1er juillet 2018, dans le but de développer l'offre ambulatoire préalablement à l'évolution du capacitaire de l'hospitalisation complète.
- L'intégration d'une aide financière à la restructuration de 500 000 euros en 2018, 2019 et 2020. Sur ce point, l'ARS Bourgogne Franche Comté se réserve le droit de réviser annuellement l'octroi de cette aide en fonction des marges de manœuvre financière de campagne.
- Le déploiement au bénéfice de notre établissement des premiers moyens de reconduction dès cette année suite à la mise en évidence d'un point d'équilibre du modèle de modulation de la DAF-Psy dans la région BFC en 2018.

Le contrat de performance précise que la nouvelle trajectoire financière reste liée au respect des objectifs de maîtrise de la masse salariale discutés à l'occasion des dialogues de gestion du GHY 21-52.

L'avenant au CPO fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation par l'ARS BFC pour chacune des actions engagées, lors d'un reporting bimestriel et à l'occasion du dialogue de gestion deux fois par an.

Le Directeur de l'établissement devra tenir les instances informées du suivi et des modalités de réalisation du contrat. Cet avenant est conclu pour une durée couvrant celle du contrat de performance 2015-2019. Il est une opportunité pour poursuivre positivement la mise en œuvre de notre projet médical sur 2018-2020.

En 2019, nous pourrions préparer un nouveau projet médical 2020-2023 portant les fruits d'efforts collectifs de modernisation conformes aux orientations stratégiques de la politique nationale de santé.

**Bruno MADELPUECH,**  
Directeur du Centre Hospitalier La Chartreuse

## Le CHLC a à nouveau été récompensé suite à sa participation au concours « droits des usagers de la santé » édition 2017-2018



Chaque année, l'Agence Régionale de Santé organise un concours intitulé « Droits des usagers de la Santé » qui a pour objectif de récompenser toute action visant à promouvoir les droits individuels et collectifs des usagers et présentant un caractère innovant et reproductible. L'année dernière, notre établissement avait reçu un label régional suite au projet intitulé : « Une politique d'établissement au service des usagers ».

Pour la campagne 2017-2018, la commission spécialisée droits des usagers de la Conférence Régionale de la Santé et l'Autonomie (CRSA) a décerné un **prix de 3000 € et le label régional** ci-contre au Centre Hospitalier La Chartreuse pour son projet intitulé « Le Centre Intersectoriel d'Activités à Médiations Multiples (CIAMM), support de soins utilisant les médiations thérapeutiques comme outils privilégiés ».

Par ailleurs, ce projet, porté par M<sup>me</sup> GIRAULT, M. PEILLARD et la Commission Des Usagers, a été sélectionné pour concourir au niveau national.

**Un grand bravo à tous ceux qui se mobilisent pour valoriser notre établissement !**

Vous pouvez retrouver le projet et la publication du label sur le lien suivant : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/laureats-2018-du-label-droits-des-usagers-de-la-sante>